



Assemblée générale

Distr. générale
17 juin 2021

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-septième session

21 juin–9 juillet 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Promotion du Développement Economique et Social - PDES, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 mai 2021]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.



Le droits des femmes dans les camps de Tindouf doit être respecté et règlementé par le Droit International

L'ONG suisse Promotion du Développement Économique et Social (PDES), bénéficiant du statut Economique et Social auprès des Nations Unies (ECOSOC), remercie le Conseil des Droits de l'Homme pour l'examen de la question des violences à l'égard des femmes.

Nous remercions et félicitons également Madame la Rapporteuse Spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, pour le rôle qu'elle joue pour l'élimination de la violence contre les femmes et pour la qualité des rapports qu'elle présente au Conseil, conformément à sa décision 1/102.

Selon un rapport de l'UNESCO, une femme sur trois (1/3) a subi des violences physiques ou sexuelles à un moment donné de sa vie, tandis que la violence psychologique n'a toujours pas reçu une attention suffisante. Cependant, dans la plupart des pays, moins de 40% des femmes qui subissent la violence cherchent tout type d'aide, et moins de 10% demandent l'aide de la police.¹

Les actes de violence à l'encontre des femmes sont réprimés de plus en plus sévèrement partout dans le monde et la parole des femmes se libère de plus en plus, ces dernières années, aussi bien dans les pays occidentaux que dans les pays du Sud ou en voie de développement. Néanmoins, les violences subies par les femmes continuent d'être l'une des violations des droits de l'Homme les plus répandues dans le monde.

Certes, au-delà de la répression des violences, les politiques nationales sont censées viser la prévention des femmes. Une prévention qui ne peut passer que par des actions profondes au sein des différentes sociétés quelles que soient leur culture, leur niveau d'éducation ou leur niveau de développement. Cela passe aussi par des actions concrètes contre les stéréotypes sur les femmes.

L'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté par le biais de la résolution 48/104², en 1993, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle définit la violence à l'égard des femmes, dans son Article Premier comme tous les "actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée".³

Parmi les formes de violences les plus atroces et les plus répandues que subissent les femmes figurent le mariage précoce et forcé et le trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle). Et ce sont ces formes de violences à l'égard des femmes, pratiquées en toute impunité dans les camps de réfugiés de Tindouf, au sud-est algérien, que notre organisation voudrait dénoncer solennellement et avec vigueur.

A ce propos, nous voulons attirer l'attention du Conseil des Droits de l'Homme sur le cas de Khadijatou Mohamed Mahmoud, jeune femme d'origine sahraouie et naturalisée espagnole, qui accuse le chef de la milice armée du polissario, Brahim Ghali, de l'avoir violé en 2010, dans les locaux du polissario en Algérie.

Alors que Khadijatou travaillait, en 2010, comme traductrice au cabinet du directeur du polissario, elle avait été désignée comme accompagnatrice d'une ONG italienne, lors d'un événement sportif à Tindouf.

Pour la remercier, l'ONG l'avait invitée en Italie. Partie chercher son visa au Consulat d'Italie en Algérie, elle devait d'abord passer par le bureau de la représentation du polissario à Alger qui était à l'époque sous les commandes de Brahim Ghali, pour obtenir une autorisation de sortie des camps et c'est là que tout a basculé pour cette jeune femme.

¹ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/GENDER/PDF/Article_25_Nov_FR.pdf.

² <http://www.un-documents.net/a48r104.htm>.

³ <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>.

Elle raconte qu'elle s'était présentée à 9 heures du matin (à la représentation du Polisario à Alger, ndlr), mais qu'on lui a dit de revenir à 19H00.⁴ «J'arrive avec une amie que le concierge refoule à la porte», en ajoutant qu'elle est passée directement au bureau de Brahim Ghali auquel, elle a présenté ses documents que celui-ci, dit-elle, a mis de côté et a commencé tout de suite ses attouchements en lui disant: «Laisse-moi faire, après, je te donne le visa, de l'argent. Tout ce que tu veux».⁵

Dans de récentes déclarations à la presse espagnole,⁶ la jeune femme regrette d'être marquée à vie par ce qui lui est arrivé, et affirme qu'elle ne fait plus confiance aux hommes, elle qui a été violée à l'âge de 18 ans alors qu'elle était encore vierge.

La peine de Khadijatou est, aujourd'hui, plus grande puisque son violeur, Brahim Ghali, se trouve actuellement en Espagne. Or, les autorités de ce pays semblent vouloir lui accorder une impunité scandaleuse pour des considérations politiques et sous prétexte d'une immunité diplomatique que lui accorde l'Algérie en vertu d'un vrai faux passeport diplomatique, avec une fausse identité, visant à lui permettre de se dérober à la justice espagnole.

Selon Khadijatou, qui vit avec le statut d'apatride en Espagne, quand bien même qu'elle vive avec ses parents adoptifs espagnols, cette situation a constitué, selon elle, un obstacle au moment de saisir la justice espagnole, car, selon cette dernière, les faits se sont déroulés en Algérie et que son violeur est "Sahraoui".

Personne ne peut imaginer la souffrance qu'endure cette jeune femme depuis des années. «C'est l'un des pires actes qu'une femme puisse subir», souligne Khadijatou Mahmoud, dans une interview accordée au site d'information espagnol "OKDIARIO».⁷ Elle y raconte comment ce drame qui a bouleversé sa vie est survenu lorsqu'elle avait 18 ans. Un âge où elle était vierge et n'avait alors encore jamais eu de relation sexuelle.

Rappelant qu'elle a passé des années à dénoncer au grand public, comme à la justice, le récit de son drame, elle déplore l'impunité dont jouit encore son violeur. Même quand elle avait déposé plainte en 2018, aucune enquête n'a suivie. Khadijatou Mahmoud espère, aujourd'hui, obtenir de la justice la réouverture de son dossier, maintenant que Brahim Ghali se trouve dans le territoire espagnol».⁸

« Khadijatou Mahmoud assure que si elle a pu casser l'omerta, d'autres victimes de Brahim Ghali n'ont pas pu le faire. Elle rapporte que son oncle lui avait confié que le chef du Polisario s'était approprié les femmes des soldats partis au combat. Révoltée, la jeune victime jure que si toutes les autres victimes parlaient de ce que leur avait fait Brahim Ghali, le Polisario n'existerait plus. Connaissant bien ce «Front», elle le qualifie d'organisation terroriste qui est une copie de Daech»⁹.

Nous regrettons l'attitude complaisante de la justice espagnole avec Brahim Ghali et nous la considérons contraire aux efforts visant à remédier à toutes les violences contre les Femmes, puisqu'elle est de nature à dissuader de nombreuses femmes issues des camps de Tindouf, victimes, à l'instar de Khadijatou de harcèlement et d'agression sexuelle, de briser le silence et de témoigner en public contre leurs agresseurs qui maintiennent un climat de terreur dans les camps de Tindouf, et parfois même dans les représentations du mouvement séparatiste en Europe, sans être inquiétés.

Nous estimons qu'il est aberrant que la justice d'un pays, membre de ce Conseil, puisse évoquer des excuses politiques et politiciennes fallacieuses pour empêcher la justice de prendre son cours normal et ne pas donner suite à des accusations de viols corroborés par la

⁴ <http://droits-humains.org/1321-le-recit-de-khadijatou-mahmoud-sur-son-viol-par-le-chef-du-polisario-brahim-ghali.html>.

⁵ <http://droits-humains.org/1321-le-recit-de-khadijatou-mahmoud-sur-son-viol-par-le-chef-du-polisario-brahim-ghali.html>.

⁶ https://www.larazon.es/internacional/20210501/h74tu3dmnvcmlrk2kjuluyq6dq.html?utm_source=twitter&utm_medium=organic&utm_campaign=lrzn_org_Sa_12_00.

⁷ <https://okdiario.com/espana/brahim-ghali-joven-querella-contra-lider-del-frente-polisario-violo-18-anos-era-virgen-7211455>.

⁸ <https://observateur.info/article/100012/monde/espagne/khadijatou-mahmoud-revient-a-la-charge-brahim-ghali-ma-violee-quand-javais-18-ans-et-jetais-vierge>.

⁹ Idem.

multitude des témoignages de femmes ayant subies, au moins, des actes de harcèlement sexuel, de la part du même accusé, en plus des nombreuses plaintes qui le visent pour torture, crimes contre l'humanité et génocide.

Infine, Nous appelons la justice espagnole à tenir compte des souffrances qu'a enduré, et qu'endure toujours, Khadijatou ainsi que toutes les autres victimes de viols, et à faire preuve d'indépendance en appliquant scrupuleusement la loi en faisant comparaître le dénommé Brahim GHALI afin qu'il réponde des accusations qui le visent, en dehors de toutes considérations politiques ou pressions gouvernementales.
